



Réponse de la Chambre d'agriculture au communiqué de presse de la FNSEA, les JA et la Fédération des CUMA du 29 Novembre 2019.

Le communiqué de la FNSEA86, les JA et la FDCUMA concernant les ZNT et la Charte de bon voisinage déforme complètement la position de la Chambre d'Agriculture. Cela est d'autant plus incompréhensible que le président de la FNSEA, le Président des JA et le représentant de la Fédération des CUMA 86 étaient présents dans l'hémicycle lors de la session du 22 novembre 2019.

Chacun a bien compris (sauf la FNSEA, les JA et la FDCUMA) que la Chambre d'agriculture est opposée aux ZNT et a d'ailleurs immédiatement et énergiquement réagi auprès de Madame la Préfète pour demander avec succès le retrait de l'Arrêté du maire de Poitiers concernant l'instauration des 150 m de ZNT.

Cette charte a été présentée afin d'obtenir un consensus au plus tôt sans attendre la sortie d'un décret. Lors de la session, la FNSEA a appris comme nous que Madame la préfète attendrait la sortie du décret avant de signer la charte (contrairement au souhait de la Chambre d'agriculture).

La FNSEA, les JA et la FDCUMA sont dans une grande confusion! La charte de bon voisinage ne remplace pas un décret mais est un outil et une démarche qui visent à favoriser le dialogue, la compréhension et la médiation entre les agriculteurs, les riverains et les collectivités.

La Chambre d'agriculture représentante de l'ensemble des agriculteurs est complètement dans son rôle. Manifestement la FNSEA 86, les JA et la FDCUMA font semblant de ne pas comprendre et préfèrent se lancer résolument dans un « buzz » totalement improductif.

Philippe TABARIN, Président de la Chambre d'agriculture et son bureau